



HERMENCHES

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 57 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 4 décembre 1985 (LATC), la Municipalité d'Hermenches soumet à l'enquête publique **du 24 mai 2017 au 22 juin 2017**

La zone réservée selon l'article 46 LATC et son règlement.

Elle met également en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui l'accompagne.

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande à la Municipalité d'Hermenches.

Une délégation de la Municipalité, accompagnée de son mandataire, sera présente au bureau communal pour répondre aux questions concernant ce projet, **le jeudi 1er juin 2017 de 20h. à 22h.**

Les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité